

**PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE
LA VIE**

APPEL A PROPOSITIONS GÉNÉRAL 2008-2010

PARTIE 1 – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

TABLE DES MATIÈRES

MODE D'EMPLOI.....	3
INTRODUCTION – CONTEXTE STRATÉGIQUE GÉNÉRAL	4
INTRODUCTION – OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME.....	6
CHAPITRE 1 – PROGRAMMES SECTORIELS.....	8
1. Comenius – Enseignement scolaire.....	8
1.1. Mobilité et partenariats.....	9
1.2. Projets multilatéraux	10
1.3. Réseaux	12
1.4. Mesures d'accompagnement.....	13
2. Erasmus – Enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels supérieurs	14
2.1. Mobilité	15
2.2. Projets multilatéraux	16
2.3. Réseaux thématiques	18
2.4. Mesures d'accompagnement.....	19
3. Leonardo da Vinci – Enseignement et formation professionnels initiaux et continus.....	20
3.1. Mobilité	21
3.2. Projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation.....	22
3.3. Réseaux	24
3.4. Mesures d'accompagnement.....	24
4. Grundtvig – Éducation des adultes et autres parcours éducatifs.....	25
4.1. Mobilité et partenariats.....	26
4.2. Projets multilatéraux	27
4.3. Réseaux	28
4.4. Mesures d'accompagnement.....	29
CHAPITRE 2 – PROGRAMME TRANSVERSAL.....	30
1. Activité clé n° 1 – Coopération et innovation politiques	30
1.1. Mobilité (visites d'étude).....	30
1.2. Études et recherches comparatives.....	31
2. Activité clé n° 2 – Langues	32
2.1. Projets multilatéraux	32
2.2. Réseaux	33
2.3. Mesures d'accompagnement.....	33
3. Activité clé n° 3 – TIC	34
3.1. Projets multilatéraux	34
3.2. Réseaux	35
4. Activité clé n° 4 – Diffusion et exploitation des résultats.....	37
4.1. Projets multilatéraux	37

CHAPITRE 3 – PROGRAMME JEAN MONNET.....	39
Activités d'enseignement, de recherche et de réflexion Jean Monnet.....	39

MODE D'EMPLOI

Le présent document est le premier des deux documents qui constituent l'appel à propositions général 2008-2010 relatif au programme communautaire pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il définit les thèmes prioritaires sur lesquels devraient porter les candidatures au titre des différentes actions du programme.

La seconde partie de l'appel général décrit les modalités financières et administratives applicables à toutes les actions concernées par l'appel.

Il est à noter que, dans le cadre des actions de mobilité, des partenariats et des projets de "transfert de l'innovation" du programme Leonardo da Vinci, les autorités nationales peuvent fixer certaines priorités, comme des domaines, des pays de destination, etc. Ces priorités doivent être en cohérence avec les priorités européennes décrites dans le présent document et doivent avoir reçu l'accord de la Commission. Elles seront publiées par le biais d'appels nationaux spécifiques et de documents d'information disponibles sur les sites Web des agences nationales.

Parallèlement à l'appel général, il convient de lire les documents suivants:

- la décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013;
- le guide du candidat;
- les appels à proposition distincts et les éventuelles priorités nationales publiés par les agences nationales de chaque pays participant (uniquement pour les actions décentralisées de mobilité, les partenariats et les "projets de transfert de l'innovation" du programme Leonardo da Vinci).

Les priorités définies dans le présent document reflètent les questions qui sont au cœur de l'élaboration des politiques d'éducation et de formation au niveau européen. À qualité égale, les propositions répondant à ces priorités auront plus de chances d'être sélectionnées en vue d'un financement que celles qui s'en écartent.

Le présent texte couvre la période 2008-2010. Même si des ajustements annuels mineurs pourront être effectués pour refléter l'évolution des politiques et tenir compte de l'introduction de nouvelles actions, la majeure partie du texte actuel devrait, de l'avis de la Commission, rester inchangée.

Le présent document ne contient pas de description détaillée de la nature des différentes actions du programme. Une telle description figure dans le guide du candidat.

INTRODUCTION – CONTEXTE STRATÉGIQUE GÉNÉRAL

La priorité essentielle du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie est le renforcement de la contribution de l'éducation et de la formation à la réalisation de l'objectif de Lisbonne consistant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive, caractérisée par un développement économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Dans chaque volet du programme, la priorité sera accordée aux actions soutenant l'élaboration de stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie par les pays participants, renforçant la collaboration entre les différentes parties du système d'éducation et de formation, consolidant le continuum de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et favorisant l'acquisition de compétences clés.

Dans ce contexte, les domaines d'action prioritaires pour la période 2008-2010 sont les suivants:

- soutenir la réalisation du programme de travail "Éducation et formation 2010", qui vise à améliorer la qualité, l'accessibilité et l'ouverture des systèmes d'éducation et de formation en Europe, notamment en favorisant la cohérence entre les différentes étapes au sein des systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie, dès le plus jeune âge, et en renforçant la flexibilité des parcours d'apprentissage pour faciliter le passage d'un système à un autre, par exemple par la mise en œuvre du cadre européen des certifications;
- renforcer le rôle de l'éducation et de la formation dans le processus de Lisbonne aux niveaux européen et national pour promouvoir non seulement la compétitivité, mais aussi une croissance économique durable et la cohésion sociale;
- renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans l'accroissement de la compétitivité par la création, la diffusion et l'application des connaissances et de l'innovation, et faciliter l'accès à l'enseignement supérieur au moyen d'actions se concentrant sur la réforme des systèmes, améliorant la gestion des établissements d'enseignement supérieur et promouvant l'excellence, la diversification des établissements et des publics étudiants et l'égalité des chances;
- améliorer la qualité et l'attractivité de l'éducation et de la formation professionnelle en réalisant les priorités du processus de Copenhague au niveau national, et promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel;
- relever les faibles taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes dans de nombreux États membres, qui constituent un obstacle à l'emploi et à la capacité des personnes à s'adapter à des environnements professionnels en évolution rapide;
- promouvoir une plus grande efficacité et équité dans les systèmes d'éducation et de formation¹, et en particulier des mesures adéquates pour les personnes défavorisées et

¹ Communication de la Commission "[Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation](#)" (COM(2006)481), et les [Conclusions](#) du Conseil y afférent (JO C 298/3 du 8.12.2006).

pour le niveau préscolaire, et renforcer la base de connaissance des politiques et pratiques en ce domaine;

- améliorer la qualité de l'éducation et de la formation du personnel de tous les types de prestataires de services éducatifs, en particulier des enseignants et des formateurs;
- améliorer la qualité de la mobilité, y inclus par la mise en oeuvre des principes de qualité définis par la Charte européenne pour la qualité de la mobilité² et l'utilisation d'Europass³ ;
- renforcer le développement durable, y compris l'énergie et le changement climatique, par le biais d'actions dans chaque secteur de l'éducation et la formation.

Une liste de documents stratégiques de référence concernant ces sujets est disponible dans le compendium des initiatives et résultats politiques principaux depuis l'an 2000⁴ de la DG EAC.

En outre, dans certains volets du programme, la priorité sera accordée aux projets visant:

- à promouvoir et à développer le dialogue interculturel, auquel sera accordée une attention particulière en 2008, et
- à promouvoir et à développer la créativité et l'innovation, auxquels sera accordée une attention particulière en 2009;.

Il est à noter que, dans tous les programmes, une attention accrue est accordée à la diffusion et à l'exploitation systématique des résultats des projets et du programme. Dès lors, toutes les propositions de projet doivent comprendre un plan clair de diffusion et d'exploitation des résultats.

La Commission examinera les demandes de nouveaux cofinancements de la part de réseaux qui ont bénéficié d'un financement au titre des programmes antérieurs à la lumière des résultats avérés des réseaux concernés.

² [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006, JO L 64 du 04.03.2006.](#)

³ <http://europass.cedefop.europa.eu/>

⁴ http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/compendium05_fr.pdf

INTRODUCTION – OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs généraux et spécifiques du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie considéré globalement sont définis à l'article 1^{er} de la décision établissant le programme et sont reproduits ci-dessous pour information. Ils s'appliquent mutatis mutandis à tous les volets du programme et sont complétés par des objectifs spécifiques et opérationnels afférents à chaque sous-programme, qui sont reproduits dans les chapitres correspondants du présent appel à propositions.

Comme indiqué à l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, ce dernier a pour objectif général de *contribuer, par l'éducation et la formation tout au long de la vie, au développement de l'Union européenne en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et meilleurs et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.*

Comme indiqué à l'article 1^{er}, paragraphe 3, de la décision établissant le programme, ce dernier poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) contribuer au développement d'un enseignement et d'une formation de qualité tout au long de la vie et promouvoir un niveau de performance élevé, l'innovation ainsi qu'une dimension européenne dans les systèmes et pratiques en vigueur dans le domaine;*
- b) encourager la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;*
- c) aider à améliorer la qualité, l'attrait et l'accessibilité des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie offertes dans les États membres;*
- d) renforcer la contribution de l'éducation et de la formation tout au long de la vie à la cohésion sociale, à la citoyenneté active, au dialogue interculturel, à l'égalité hommes-femmes et à l'épanouissement personnel;*
- e) aider à promouvoir la créativité, la compétitivité, la capacité d'insertion professionnelle et le renforcement de l'esprit d'initiative et d'entreprise;*
- f) contribuer à l'accroissement de la participation des personnes de tous âges, y compris celles ayant des besoins particuliers et les groupes défavorisés, quel que soit leur niveau socio-économique, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie;*
- g) promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique;*
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC;*
- i) renforcer le rôle joué par l'éducation et la formation tout au long de la vie pour créer un sentiment de citoyenneté européenne, fondé sur la connaissance et le respect des droits de l'homme et de la démocratie, et encourager la tolérance et le respect à l'égard des autres peuples et cultures;*
- j) promouvoir la coopération en matière d'assurance de la qualité dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation en Europe;*

k) encourager une utilisation optimale des résultats et des produits et processus innovants et échanger les bonnes pratiques dans les domaines relevant du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.

CHAPITRE 1 – PROGRAMMES SECTORIELS

1. COMENIUS – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Introduction: contexte stratégique

Les États membres se sont fixé des objectifs spécifiques pour améliorer l'éducation et, parmi les cinq niveaux de référence qu'ils ont définis, quatre concernent l'enseignement scolaire⁵. Davantage de progrès doivent être accomplis. Aucune amélioration n'a été enregistrée pour ce qui est des compétences en lecture, et les progrès réalisés en ce qui concerne les jeunes qui quittent prématurément l'école et ceux qui terminent l'enseignement secondaire supérieur restent bien trop lents. Bien que l'objectif ait été atteint pour ce qui est du nombre d'étudiants en mathématiques, sciences et technologie, les effectifs diminuent en dehors des études en informatique et la participation féminine demeure trop faible.

En ce qui concerne le contenu de l'enseignement scolaire, la recommandation de décembre 2006 définit huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie que les jeunes devraient acquérir avant la fin de leur éducation et de leur formation initiales⁶. Il s'agit non seulement de compétences fondamentales (en langue maternelle, langues étrangères, mathématiques, sciences, compétences numériques, etc.) mais aussi transversales (apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, l'esprit d'initiative et d'entreprise et sensibilité et expression culturelles) – dont bon nombre sont souvent mentionnées en tant qu'objectifs interdisciplinaires dans les programmes d'études nationaux et requièrent donc que l'accent soit placé sur leur développement dans l'ensemble de l'enseignement scolaire.

En 2007, la Commission a organisé une consultation publique sur la modernisation de l'enseignement scolaire pour relever les défis actuels et futurs⁷. Elle a également adopté une Communication sur l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants⁸. Il y a une conscience croissante du caractère fondamental que revêt l'apprentissage préscolaire et précoce pour tous les niveaux suivants de formation et l'éducation tout au long de la vie.

Les priorités énumérées ci-dessous reflètent la nécessité de veiller à ce que tous les citoyens acquièrent les **compétences** essentielles pour la société de la connaissance et de prêter une attention particulière aux personnes qui souffrent d'une manière ou d'une autre d'un handicap

⁵ [Conclusions du Conseil de mai 2003 sur les niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'enseignement et de formation \(benchmarks\)](http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/) et rapport annuel d'avancement 2007 http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/.

⁶ [Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10](http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/). Les huit compétences clés sont: Communication dans la langue maternelle; Communication en langues étrangères; Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies; Compétence numérique; Apprendre à apprendre; Compétences sociales et civiques; Esprit d'initiative et d'entreprise; Sensibilité et expression culturelles.

⁷ http://ec.europa.eu/education/school21/index_en.htm

⁸ http://ec.europa.eu/education/com392_en.htm

éducatif. Étant donné que de nombreux défis appellent des changements **organisationnels** et le perfectionnement professionnel du personnel, la formation des enseignants et des responsables d'établissement scolaire revêtent une importance fondamentale.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Comenius

Comme indiqué à l'article 17, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, Comenius poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes ainsi que de la valeur de cette diversité;*
- b) aider les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences vitales de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.*

Comme indiqué à l'article 17, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, Comenius poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des élèves et des membres du personnel éducatif dans les différents États membres;*
- b) améliorer la qualité et accroître le volume des partenariats entre écoles d'États membres différents, de manière à faire participer au moins 3 millions d'élèves à des activités éducatives conjointes pendant la durée du programme;*
- c) encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères;*
- d) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC;*
- e) améliorer la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants;*
- f) soutenir l'amélioration des approches pédagogiques et de la gestion des écoles.*

Priorités pour les actions Comenius

1.1. Mobilité et partenariats

Partenariats scolaires

Thèmes prioritaires

La priorité sera accordée aux propositions portant sur les thèmes suivants:

- l'acquisition d'une ou plusieurs des huit compétences clés, telles que définies dans la recommandation de 2006⁹;
- le soutien aux élèves défavorisés pour des raisons socio-économiques et la réduction des départs prématurés de l'école;
- l'éveil et le renforcement de la créativité et de l'innovation;

⁹ [Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.](#) Les huit compétences clés sont: Communication dans la langue maternelle; Communication en langues étrangères; Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies; Compétence numérique; Apprendre à apprendre; Compétences sociales et civiques; Esprit d'initiative et d'entreprise; Sensibilité et expression culturelles.

- l'accroissement de la participation aux possibilités d'éducation à travers des activités sportives.

Mobilité: assistanats (mobilité des enseignants futurs)

Thèmes prioritaires

Des assistanats peuvent être organisés en rapport avec tout sujet.

Mobilité: formation continue (mobilité des effectifs d'école)

Thèmes prioritaires

La priorité sera accordée aux candidats souhaitant acquérir les aptitudes nécessaires pour:

- l'enseignement précoce des langues et l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE);
- appliquer des méthodes d'enseignement et d'apprentissage en équipe et d'autres méthodes équivalentes, pour renforcer l'enseignement des compétences transversales (telles que apprendre à apprendre, développer les compétences sociales et civiques, l'esprit d'initiative et d'entreprise ou la sensibilité et l'expression culturelles);
- se préparer à occuper des postes de responsabilité au sein d'une école ou développer les compétences des responsables d'établissement scolaire;
- enseigner à des groupes hétérogènes (au regard du niveau socio-économique, de la culture, de la langue maternelle, de l'âge ou des besoins d'apprentissage);
- développer des approches pédagogiques innovantes recourant à des disciplines artistiques (la musique, le théâtre, le cinéma, les arts plastiques, etc).

1.2. Projets multilatéraux

Tous les projets multilatéraux Comenius concernent le développement ou le transfert d'innovations pour améliorer la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement scolaire et pour mettre à leur disposition des matériels, méthodologies ou autres outils pédagogiques. La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

1.2.1. Priorité 1: renforcer la motivation à apprendre et à apprendre à apprendre

Dans une société fondée sur la connaissance, il est essentiel non seulement d'améliorer l'accès à l'éducation mais également de renforcer la motivation des élèves pour apprendre à l'école et tout au long de leur vie. Il est particulièrement nécessaire d'accroître le pourcentage des élèves qui terminent avec succès l'enseignement secondaire supérieur.

- Les projets devraient être ciblés sur l'élaboration, l'expérimentation et l'utilisation de matériels, de nouvelles méthodes pédagogiques et de stratégies destinés:
 - à accroître la motivation des élèves et à rendre l'enseignement plus attrayant, en particulier pour les enfants d'immigrés et les personnes défavorisées sur le plan socio-économique;
 - à renforcer l'acquisition des aptitudes d'apprentissage par les élèves;
 - à renforcer les liens entre l'enseignement scolaire et le monde du travail;
 - à renforcer l'enseignement interculturel et sa contribution à l'intégration sociale;

- à contribuer à répondre aux besoins des enfants de travailleurs itinérants ou migrants.

1.2.2. *Priorité 2: développer les compétences clés "transversales"*

On demande de plus en plus à l'éducation initiale d'apporter aux élèves des compétences clés "transversales" (voir les compétences clés 4 à 8), ce qui nécessite une approche concertée de l'ensemble des personnels scolaires.

- Les projets doivent permettre d'élaborer, d'expérimenter et de mettre en place des cours, du matériel et des méthodes pédagogiques ainsi que des stratégies innovantes (y compris l'enseignement en équipe).

1.2.3. *Priorité 3: encadrer et gérer des établissements scolaires*

Dans un environnement scolaire de plus en plus complexe, les aptitudes des chefs d'établissement tels que les principaux, les proviseurs et les directeurs sont devenues essentielles pour la réussite de l'établissement; toutefois, elles sont rarement incluses dans la formation à l'intention des enseignants.

- Les projets devraient être ciblés sur l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre d'approches permettant de dispenser une formation pratique sur l'encadrement et la gestion d'un établissement scolaire, et le soutien au développement d'une culture de l'évaluation .

1.2.4. *Priorité 4: l'apprentissage des langues et la diversité linguistique*

Les projets devraient être ciblés en particulier sur l'élaboration, l'expérimentation et l'utilisation de programmes, de cours ou de matériel pédagogique, de méthodes et de stratégies pédagogiques dans des domaines tels que:

- l'apprentissage précoce des langues;
- la mise au point et la diffusion d'outils pour enseigner et apprendre les langues étrangères les moins répandues et les moins enseignées¹⁰;
- l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE);
- les tests d'aptitudes linguistiques.

1.2.5. *Priorité 5: améliorer les aptitudes en matière de lecture et d'écriture*

Les aptitudes des élèves de l'Union européenne en matière de lecture et d'écriture ne s'améliorent pas; dans certains cas même, elles se dégradent. L'intérêt pour la lecture est de plus en plus menacé par la concurrence des nouveaux médias. Il est tout particulièrement nécessaire d'accroître la motivation à acquérir et à développer ces aptitudes, notamment parmi les garçons. Les aptitudes des immigrés et des personnes défavorisées sur le plan socio-économique nécessitent souvent une attention particulière.

¹⁰ Il est fait référence ici aux langues dont l'enseignement n'est pas courant, qu'il s'agisse ou non de la langue officielle d'un pays participant au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, d'une langue "régionale", d'une langue "minoritaire" ou d'une langue parlée par des immigrés, et pour lesquelles les projets peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et l'accès aux possibilités d'apprentissage, à encourager la production, l'adaptation et l'échange de matériels d'apprentissage et à favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans ce domaine.

- Les projets devraient être ciblés sur l'élaboration, l'expérimentation et l'utilisation de matériels, de cours, de nouvelles méthodes pédagogiques et de stratégies destinés à améliorer l'enseignement et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

1.2.6. Priorité 6: le contenu et les services éducatifs numériques

Il est nécessaire de promouvoir et de renforcer les aptitudes et les connaissances des enseignants afin qu'ils puissent utiliser au mieux les nouvelles possibilités créées par les ressources numériques pour l'éducation disponibles sur le marché ou mises au point de manière informelle.

- Les projets devraient être ciblés sur l'élaboration, l'expérimentation et l'utilisation de matériels, de cours, et de nouvelles méthodes pédagogiques destinés à améliorer l'utilisation de contenus numériques de bonne qualité à des fins d'enseignement dans les établissements, en particulier pour l'acquisition des compétences clés.

1.3. Réseaux

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

1.3.1. Priorité 1: développer l'apprentissage préscolaire et précoce

Dans le cadre de cette priorité, les réseaux devraient fournir un forum aux établissements scolaires, aux instituts de recherche et aux associations travaillant dans le domaine de l'apprentissage préprimaire et précoce, mais aussi aux parents, l'éducation étant une responsabilité partagée.

- Les réseaux devraient porter sur l'ensemble des points suivants:
 - le recensement, l'échange et le transfert d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'enseignement préscolaire et précoce;
 - les approches pédagogiques, qui encouragent la créativité des enfants dès le plus jeune âge;
 - l'apprentissage précoce des langues;
 - la définition de thèmes de projets multilatéraux et d'autres activités de coopération au niveau européen.

1.3.2. Priorité 2: encadrer et gérer des établissements scolaires

Les directeurs, les principaux et les proviseurs jouent un rôle crucial dans la marche et la direction des établissements scolaires. Comme dans de nombreuses organisations où l'exercice de l'autorité est partagé, tous les membres du personnel occupant des postes à responsabilité doivent posséder des aptitudes à l'encadrement.

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient viser à:
 - rendre plus efficaces la préparation et la formation des responsables d'établissement scolaire;
 - faire mieux comprendre le rôle des responsables d'établissement scolaire.

1.3.3. Priorité 3: soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise et les liens avec le monde du travail

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient permettre:

- la transition entre éducation, formation initiale, formation continue et emploi, notamment grâce aux services d'orientation et de conseil;
- l'utilisation et la diffusion des résultats de projets Comenius et d'autres projets nationaux ou européens concernant "l'école et le monde du travail";
- l'échange d'expériences et la mise en réseau des parties prenantes (experts, établissements scolaires, etc) pour optimiser la contribution de l'école à la réduction du chômage parmi les jeunes;
- la définition de méthodes pour développer l'esprit d'initiative et d'entreprise chez les élèves et les enseignants.

1.3.4. Priorité 4: les ressources numériques en matière d'éducation

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient permettre:
 - la collecte, la validation et la diffusion de ressources numériques et l'intégration de ces dernières dans les systèmes d'éducation nationaux et régionaux;
 - la promotion de contenus multilingues reflétant les valeurs et l'éthique européennes;
 - la fourniture de services et conseils en matière de droits d'auteur, de licences, d'assurance qualité, de partenariats entre les secteurs public et privé et de multilinguisme;
 - la promotion de contenu éducatif numérique lié aux compétences clés, et l'utilisation créative par les enseignants de la technologie et des ressources numériques.

1.3.5. Priorité 5: rendre les études scientifiques plus attrayantes

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient permettre:
 - le renforcement de l'attractivité des études scientifiques auprès des élèves du secondaire;
 - le développement de l'information sur les études et les carrières scientifiques;
 - l'adoption de mesures visant à réduire le déséquilibre entre les sexes dans les études et les carrières scientifiques.

1.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats en rapport avec le programme Comenius.

2. ERASMUS – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Y COMPRIS ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS SUPERIEURS

Introduction: contexte stratégique

La politique de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur vise à soutenir les réformes des systèmes d'enseignement supérieur menées par les États membres pour rendre ceux-ci plus cohérents et plus adaptés aux besoins de la société de la connaissance. Des réformes sont nécessaires pour faire face aux défis de la mondialisation et pour former et requalifier la main-d'œuvre européenne. Elles devraient permettre aux établissements d'enseignement supérieur de jouer leur rôle dans l'Europe de la connaissance et d'apporter une contribution notable à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Dans le cadre de sa réflexion sur la modernisation des universités, la Commission a identifié trois grands domaines de réforme pour l'enseignement supérieur:

- la réforme des programmes: système en trois cycles (licence, master, doctorat), apprentissage fondé sur les compétences, parcours d'apprentissage flexibles, reconnaissance des qualifications et des compétences, mobilité, en cohérence avec le processus de Bologne;
- la réforme de la gouvernance: autonomie et responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, partenariats stratégiques, assurance de la qualité;
- la réforme du financement: recettes diversifiées des établissements d'enseignement supérieur, droits d'inscription, bourses et prêts, équité et accès, financement ciblé de l'Union européenne.

En mai 2006, la Commission a publié une communication intitulée *Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation*¹¹, dans laquelle elle a défini neuf mesures jugées nécessaires pour faire réussir ledit projet, qui portent sur les domaines de réforme suivants: 1) démanteler les barrières autour des établissements d'enseignement supérieur en Europe; 2) assurer une autonomie et une responsabilité effectives des établissements d'enseignement supérieur; 3) créer des incitations en faveur de partenariats structurés avec le monde des entreprises; 4) fournir la diversité des savoir-faire et des compétences dont a besoin le marché du travail; 5) réduire l'écart de financement et financer plus efficacement l'enseignement et la recherche; 6) promouvoir l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité; 7) stimuler la connaissance par l'interaction avec la société; 8) valoriser l'excellence au plus haut niveau; 9) accroître la visibilité et l'attractivité de l'Espace européen d'enseignement supérieur et de l'Espace européen de la recherche dans le monde.

Les établissements sont invités à participer pleinement au triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) et à prendre part à des projets ciblés sur une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, une priorité qui est soulignée dans la proposition de la Commission en vue de la création d'un Institut européen de technologie¹² mais qui est aussi très pertinente pour l'enseignement supérieur de manière plus générale.

¹¹ [COM\(2006\)208](#)

¹² http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eit/index_fr.html

L'accent sera mis sur l'application de la recommandation de 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité¹³, ainsi que sur la mise en œuvre du cadre européen des certifications et le renforcement de ses liens avec le cadre de qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne continueront à représenter le cadre des priorités stratégiques pour l'enseignement supérieur, qui tiendront compte des conclusions des réunions ministérielles de l'Union européenne et du processus de Bologne.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels d'Erasmus

Comme indiqué à l'article 21, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, le programme Erasmus poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) appuyer la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur;*
- b) renforcer la contribution de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure au processus d'innovation.*

Comme indiqué à l'article 21, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, le programme Erasmus poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant dans toute l'Europe, de manière à contribuer à atteindre, d'ici à 2012, un niveau de participation à la mobilité étudiante d'au moins 3 millions de personnes au titre du programme Erasmus et des programmes qui l'ont précédé;*
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération multilatérale entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe;*
- c) accroître le degré de transparence et de compatibilité des qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle supérieure en Europe;*
- d) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises;*
- e) faciliter la mise au point de pratiques innovantes en matière d'enseignement et de formation dans le troisième cycle, ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre;*
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC.*

Priorités pour les actions Erasmus

2.1. Mobilité

Mobilité des étudiants (y compris les stages en entreprise pour les étudiants), du personnel enseignant et des autres membres du personnel de l'enseignement supérieur

La mobilité des étudiants et du personnel enseignant joue un rôle fondamental dans la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement

¹³ [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, JO L 64 du 4.3.2006.](#)

supérieur participant à Erasmus sont invités à stimuler encore davantage la mobilité, afin d'atteindre l'objectif d'un total de trois millions d'étudiants Erasmus d'ici 2012.

Conformément aux principes de qualité définis par la Charte européenne pour la qualité de la mobilité¹⁴ et par la Charte universitaire Erasmus, une importance particulière est accordée à la préparation linguistique des étudiants Erasmus et à l'aide linguistique à ces derniers, afin d'optimiser la qualité de la période de mobilité et de renforcer le multilinguisme et la diversité culturelle dans l'enseignement supérieur européen.

Pour ce qui est de la mobilité des étudiants, aucun thème prioritaire n'a été défini au niveau européen quant aux disciplines, mais les autorités nationales peuvent publier des priorités propres à leur pays. L'objectif général est de parvenir à une couverture géographique et thématique équilibrée dans l'Union européenne.

Dans le cadre des actions de mobilité du personnel enseignant et des autres membres du personnel:

- Dans l'action de mobilité en faveur du personnel des établissements d'enseignement supérieurs (enseignants et autres), la priorité sera accordée à l'accroissement de la mobilité vers et depuis les entreprises ainsi qu'entre les établissements d'enseignement supérieur. Le soutien à la mobilité est aussi disponible pour permettre au personnel des entreprises d'enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur. Aucune priorité n'a été définie quant aux disciplines

Programmes intensifs Erasmus

La priorité sera accordée aux projets qui:

- concernent des matières qui ne se prêtent pas facilement à de longs séjours des étudiants à l'étranger;
- font partie de programmes d'études intégrés conduisant à la délivrance de diplômes doubles ou conjoints reconnus;
- présentent une solide approche pluridisciplinaire;
- répondent à des besoins et à des défis avérés au niveau européen (y compris aux besoins des entreprises) et contribuent à la diffusion de la connaissance dans des domaines nouveaux et en évolution rapide;
- utilisent des outils et des services dans le domaine des TIC pour la préparation et le suivi des programmes intensifs et contribuent ainsi à la création d'une communauté d'apprentissage durable pour la matière concernée.

2.2. Projets multilatéraux

2.2.1. Projets d'élaboration de programmes d'études

Ces projets sont destinés à soutenir le processus d'innovation et d'amélioration de l'enseignement supérieur. Ils peuvent être proposés dans toute discipline universitaire, y compris dans les domaines de la créativité et de la culture.

¹⁴ [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006, JO L 64 du 04.03.2006.](#)

La priorité sera accordée aux projets qui visent à élaborer ou à réviser une ou plusieurs des approches suivantes:

- des programmes intégrés couvrant un cycle complet d'études (aux niveaux licence, master ou doctorat) et conduisant à la délivrance de diplômes doubles ou conjoints reconnus; et/ou
- des programmes et des modules de formation continue visant à mettre à jour des savoirs acquis dans le passé;
- des modules d'enseignement dans des domaines fortement interdisciplinaires ou dans des domaines qui exigent une coopération transnationale particulièrement développée pour ce qui est de l'enseignement.

2.2.2. Projets axés sur la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises

La priorité sera accordée aux projets qui incluent des partenaires extérieurs au monde de l'enseignement supérieur, notamment les entreprises (en particulier les PME), les associations professionnelles, les chambres de commerce, les partenaires sociaux ou les organismes locaux/régionaux et qui poursuivent la majorité – si possible l'ensemble - des objectifs suivants:

- encourager l'esprit d'initiative et d'entreprise et les approches créatives et novatrices dans le cadre du programme d'études des étudiants et en tant qu'aptitude pour les enseignants/chercheurs;
- renforcer le lien entre les études et le besoins du marché du travail, par exemple en encourageant la contribution des entreprises à la conception et au contenu des cours;
- développer des services éducatifs tels que des cours spéciaux pour améliorer les savoirs et les aptitudes des salariés (y compris leurs aptitudes linguistiques pour renforcer la compétitivité), des mesures à l'intention des étudiants à temps partiel, des offres de formation professionnelle supérieure, etc.;
- élaborer des stratégies pour favoriser les échanges et la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.

2.2.3. Projets soutenant le programme de modernisation des établissements d'enseignement supérieur

La priorité sera accordée aux projets aidant les établissements d'enseignement supérieur:

- à élaborer des stratégies pour moderniser les programmes d'études et les rendre plus transparents (par exemple par le biais de la description des diplômes et autres qualifications au regard des acquis de l'apprentissage), leur gouvernance et leur financement afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins du marché du travail, des citoyens et de la société dans son ensemble;
- à élaborer des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie (reliant l'enseignement supérieur aux cours et aux diplômes, titres et certificats de l'enseignement et de la formation professionnels) et à devenir des "centres de formation continue" ou des "centres d'apprentissage ouverts" pour leur région;
- à prendre des mesures pour améliorer la qualité de leurs réalisations, contribuer à leur responsabilisation
- à faciliter l'accès des personnes qui ont suivi un parcours d'apprentissage non formel ou informel ou qui possèdent des qualifications alternatives, telles que celles obtenues par le biais de la validation des acquis;

- à trouver des stratégies pour améliorer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur, à améliorer l'orientation en faveur des étudiants, et mieux informer le grand public sur leurs activités.

2.2.4. *Projets de campus virtuels*

La priorité sera accordée aux projets s'insérant manifestement dans une stratégie globale pour l'intégration efficace des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur participants et visant à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants:

- élaborer et diffuser des approches susceptibles d'être reproduites au niveau européen pour créer des campus virtuels et pour assurer leur durabilité;
- fournir des ressources éducatives libres d'accès, en s'assurant que les questions organisationnelles, techniques et liées à la qualité sont résolues, de façon à pouvoir partager le contenu et le rendre facilement accessible au niveau européen;
- élaborer ou réviser des programmes intégrés couvrant un cycle complet d'études (licence, master ou doctorat) et conduisant à la délivrance de diplômes doubles ou conjoints reconnus dans lesquels des outils et des services dans le domaine des TIC sont utilisés pour permettre la mobilité virtuelle des étudiants et du personnel;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences stratégiques entre décideurs dans le domaine du développement des campus virtuels.

2.3. Réseaux thématiques

Les réseaux thématiques Erasmus peuvent être de deux types:

1. *les réseaux universitaires* sont destinés à promouvoir l'innovation dans une discipline spécifique, un ensemble de disciplines ou un domaine pluridisciplinaire;
2. *les réseaux structurels* sont destinés à contribuer à améliorer et à moderniser un aspect spécifique de l'organisation, de la gestion, de la gouvernance ou du financement de l'enseignement supérieur.

L'ensemble minimal d'activités que chaque type de réseau doit réaliser est décrit de manière exhaustive dans le guide du candidat. Chaque réseau devrait réunir une gamme appropriée des parties prenantes concernées par le thème traité.

La priorité sera accordée aux propositions de réseau thématique ciblées sur des matières et des thèmes qui n'ont pas été suffisamment abordés par des réseaux déjà financés dans le cadre de cette action. Les réseaux qui sont arrivés à la fin de leur cycle de financement et qui soumettent une proposition visant à continuer seront également prioritaires, à condition qu'ils puissent démontrer, en plus de leur forte performance passée (par exemple réalisations et impact), que des développements ultérieurs significatifs des réseaux seront mis en œuvre (par exemple, en termes d'activités, d'approche méthodologique, de couverture géographique).

Les priorités des deux types de réseaux sont les suivantes:

2.3.1. *Réseaux universitaires*

- le droit;
- l'économie;

- la littérature;
- le lien entre la culture et l'éducation,
- la philosophie;
- les mathématiques;
- les études sur l'intégration européenne;
- l'interculturalité et le multilinguisme;
- l'éducation des enseignants;
- le développement durable, l'énergie et le changement climatique;
- l'éducation physique et le sport ;
- la culture entrepreneuriale et l'innovation.

2.3.2. *Réseaux structurels*

- **L'accès à l'enseignement supérieur**
 - Les questions clés comprennent l'amélioration de l'accès pour les apprenants atypiques tels que les professionnels, les apprenants âgés et les personnes ayant des qualifications non formelles, et validation des acquis, y compris pour la formation non formelle et informelle.

- **Le "triangle de la connaissance" de l'éducation, de la recherche et de l'innovation**
 - Les questions clés comprennent le renforcement des liens entre l'enseignement et la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, d'une part, et leurs applications dans l'industrie et les entreprises, d'autre part, ainsi que la création de régions d'apprentissage centrées sur les universités pour stimuler le développement régional.

- **La gestion des établissements d'enseignement supérieur**
 - Les questions clés comprennent le renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des universités, l'amélioration des systèmes de gestion du personnel et l'application de mécanismes d'assurance de la qualité internes et externes.

2.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats en rapport avec le programme Erasmus.

3. LEONARDO DA VINCI – ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS INITIAUX ET CONTINUS

Introduction: contexte stratégique

Le cadre stratégique du programme Leonardo da Vinci reste le processus de Copenhague, tel qu'actualisé par le communiqué de Maastricht (2004) et, plus récemment, par le communiqué d'Helsinki (2006). Le processus est principalement axé sur le renforcement de l'attrait, de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, l'amélioration de la transparence, de l'information et des systèmes d'orientation, la reconnaissance des compétences et des certifications et le renforcement de la dimension européenne. Jusqu'en 2010, des initiatives spécifiques visant à encourager la poursuite de l'élaboration, de l'expérimentation et de la mise en place des outils européens communs pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP) auront des incidences sur l'activité du programme. Ces initiatives comprennent le développement et l'expérimentation du système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), la mise en œuvre du cadre européen des certifications (CEC) et la réponse aux conclusions du Conseil de 2004 concernant l'assurance de la qualité dans l'EFP. Ces activités contribueront à renforcer l'apprentissage mutuel, la coopération et le partage d'expériences et de savoir-faire.

On veillera particulièrement à faciliter la participation des secteurs, des organisations des partenaires sociaux ainsi que les entreprises, notamment des PME, à toutes les actions Leonardo da Vinci.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Leonardo da Vinci

Comme indiqué à l'article 25, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, le programme Leonardo da Vinci poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) aider les participants aux formations et aux activités de formation supplémentaires à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications en vue de faciliter l'épanouissement personnel, l'aptitude à l'emploi et la participation au marché du travail européen;*
- b) soutenir l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les systèmes, les institutions et les pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels;*
- c) améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de la mobilité pour les employeurs et les particuliers et faciliter la mobilité des personnes en formation professionnelle.*

Comme indiqué à l'article 25, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, le programme Leonardo da Vinci poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des parties concernées par l'enseignement et la formation professionnels initiaux et par la formation continue dans toute l'Europe, de manière à augmenter le nombre de stages dans les entreprises à 80 000 par an au moins pour la fin du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie;*
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements ou organisations présentant des offres d'éducation et de formation, les entreprises, les partenaires sociaux et les autres organismes concernés dans l'ensemble de l'Europe;*

- c) faciliter la mise au point de pratiques innovantes en matière d'enseignement et de formation professionnels ne relevant pas du troisième cycle, ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre;
- d) améliorer la transparence et la reconnaissance des qualifications et des compétences, y compris celles acquises par l'apprentissage non formel et informel;
- e) encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères;
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC.

Priorités pour les actions Leonardo da Vinci

3.1. Mobilité et Partenariats

Mobilité des personnes à des fins de formation professionnelle et des professionnels de l'EFP

La mobilité joue un rôle essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du processus de Copenhague sur la coopération européenne renforcée pour l'EFP, et en particulier pour améliorer son attrait et sa qualité.

Un fort accent est mis sur la qualité de l'organisation de la mobilité, y compris la préparation pédagogique, linguistique et culturelle ainsi que les dispositions pour le séjour à l'étranger sur la base des principes établis dans la Charte européenne de qualité pour la mobilité¹⁵, afin d'optimiser l'impact de l'expérience de la mobilité.

Cette action comporte deux types de mobilité:

- (1) la mobilité des personnes en formation professionnelle initiale, en formation professionnelle continue ou sur le marché du travail. Une priorité spécifique sera accordée aux projets organisant la mobilité des personnes en formation professionnelle inscrites dans un dispositif de formation en alternance tels que les apprentis, stagiaires et personnes formées dans l'entreprise;
- (2) la mobilité des professionnels de l'enseignement et de la formation professionnelle. Une priorité spécifique sera accordée au développement des compétences des enseignants, des formateurs et des tuteurs et à la coopération avec les PME.

Partenariats Leonardo da Vinci

La priorité sera accordée aux projets qui abordent les sujets suivants:

- la coopération entre les institutions EFP, les entreprises et/ou les partenaires sociaux sur les questions d'intérêt commun liées à l'EFP;
- la coopération entre les parties concernées dans le domaine de l'EFP aux niveaux nationaux, régionaux, locaux et sectoriels pour assurer leur participation active dans la mise en œuvre du processus de Copenhague, comme prévu dans le Communiqué d'Helsinki.

¹⁵ [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation, JO L 394 du 30.12.2006.](#)

3.2. Projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation

Les projets de "transfert" de l'innovation ont pour objet de choisir une (ou plusieurs) solution(s) innovante(s) en vue de son (leur) adaptation et de sa (leur) mise en œuvre dans certains pays et/ou secteurs cibles, tandis que les projets de "développement" de l'innovation visent à élaborer de nouvelles solutions pour aider plusieurs pays et/ou secteurs à relever un défi commun auquel il n'a pas encore été apporté de réponse au niveau européen.

L'apprentissage des langues à des fins professionnelles et l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) sont des priorités qui s'appliquent à tous les projets Leonardo.

3.2.1. *Priorité 1: développer les aptitudes et les compétences des enseignants, des formateurs et des conseillers de l'EFP*

Les projets devraient répondre à la nécessité de développer les aptitudes et les compétences des professionnels de l'EFP et de l'orientation, y compris les compétences professionnelles et linguistiques.

- Les propositions devraient porter sur l'ensemble des points suivants :
 - le développement du rôle des professionnels de l'EFP dans la réponse aux changements systémiques tels que l'évolution vers des systèmes fondés sur les acquis de l'apprentissage et les compétences;
 - le renforcement du lien entre les responsables de formation et le monde du travail (entreprises, secteurs professionnels, etc.);
 - l'amélioration de leurs aptitudes pédagogiques et le développement de leur participation à l'élaboration des programmes d'études.

3.2.2. *Priorité 2: développer la qualité et l'attractivité des systèmes et des pratiques d'EFP*

- Les projets relevant de cette priorité devraient :
 - élaborer et expérimenter des procédures d'assurance de la qualité dans la formation initiale et l'enseignement et la formation professionnels continus, en utilisant inter alia le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité¹⁶;
 - favoriser la mise au point de parcours d'EFP de qualité permettant une transition harmonieuse vers le travail et/ou la poursuite d'études, et promouvoir les services d'orientation et de conseil à tous les niveaux;
 - améliorer la gouvernance et l'attractivité des systèmes d'EFP par une coopération accrue avec les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes concernées.

3.2.3. *Priorité 3: la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications*

Les projets relevant de cette priorité sont destinés à soutenir l'élaboration de systèmes et de cadres nationaux et sectoriels des certifications intégrant des outils européens communs

¹⁶ Le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité est un système de référence visant à aider les États membres et les pays participants à élaborer, à améliorer, à contrôler et à évaluer leurs propres systèmes et pratiques, sur la base de principes et de critères communs.

conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications tels que le portfolio Europass, le système ECVET et le Cadre européen des certifications (CEC). Ils devraient soutenir l'expérimentation et l'application d'éléments de tels cadres, et plus particulièrement:

- la description des certifications au regard des acquis de l'apprentissage;
- l'établissement d'une correspondance entre les certifications de l'EFP et les huit niveaux de référence du CEC via des cadres et systèmes nationaux des compétences;
- l'organisation des certifications en unités transférables d'acquis d'apprentissage avec allocation de points de crédit;
- la conception de programmes d'EFP comprenant des dispositifs flexibles pour la validation, le transfert et la reconnaissance des acquis de l'apprentissage formel, informel et non formel;
- la combinaison et la poursuite de l'élaboration des outils et des cadres européens ou leur application dans des secteurs particuliers.

3.2.4. *Priorité 4: le développement des aptitudes des adultes sur le marché du travail*

Les projets relevant de cette priorité promeuvent des liens étroits avec le monde du travail, dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux et continus, ainsi que des possibilités accrues d'apprentissage au travail:

- en élaborant et en appliquant des mesures visant à créer des lieux de travail propices à l'apprentissage;
- par des actions visant à améliorer la reconnaissance et la validation de l'apprentissage par le travail afin de favoriser l'évolution de carrière et l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- à travers l'acquisition de compétences numériques;
- à travers l'apprentissage des langues à des fins professionnelles;
- en améliorant l'acquisition des aptitudes par le biais de la créativité et de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

3.2.5. *Priorité 5: relever les niveaux de compétence des groupes vulnérables*

Les projets relevant de cette priorité devraient être axés sur:

- l'intégration des groupes confrontés à des difficultés particulières sur le marché du travail, par exemple des personnes ayant quitté l'école prématurément, des travailleurs peu qualifiés, des personnes handicapées, des immigrés, des minorités ethniques, en développant leurs aptitudes et compétences professionnelles;
- le renforcement de l'intérêt des hommes et des femmes pour les domaines de l'EFP dans lesquels ils/elles restent sous-représenté(e)s et l'augmentation de leur participation dans ces domaines (les femmes dans le domaine de la technologie, par exemple);
- des activités visant à résoudre les problèmes causés par l'évolution démographique, en maintenant les travailleurs âgés au travail par exemple.

Les projets développés dans le cadre de cette priorité aideront les États membres à atteindre les niveaux de référence fixés pour la participation à l'éducation et à la formation d'ici 2010.

3.2.6. **Priorité 6: développer les outils et les méthodes d'apprentissage**

Les projets relevant de cette priorité devraient encourager l'innovation pédagogique dans l'EFPP, notamment par l'utilisation des TIC, en mettant l'accent sur:

- la conception et la mise en place d'outils de pointe pour aider à dispenser la formation dans tous les contextes;
- la conception et la mise en place d'outils pour aider les personnes en auto-apprentissage;
- le renforcement de l'apprentissage à distance et de l'apprentissage des langues par l'élaboration de nouvelles méthodes d'enseignement.

3.3. Réseaux

Dans le cadre de cette action, les projets devraient contribuer à la coopération sectorielle entre les acteurs de l'EFPP : entreprises, secteurs économiques, partenaires sociaux et organismes de formation. Les réseaux devraient soutenir:

3.3.1 : Réseaux de parties prenantes :

- L'identification et la diffusion de bonnes pratiques de formation dans les différents secteurs et dans l'EFPP dans son ensemble.
- Le développement et le renforcement de la coopération entre les organismes de formation et les entreprises.

3.3.2 Réseaux ECVET

- Réseaux testant ECVET¹⁷ dans les secteurs suivant :
 - Construction automobile et maintenance,
 - Industries de process, chimie en particulier
 - Transport et logistique
 - Construction
 - Hôtellerie et tourisme
 - Commerce
 - Artisanat

3.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats en rapport avec le programme Leonardo da Vinci.

¹⁷ Document de travail des services de la Commission : "*Les crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)*", Bruxelles 31.10.2006, SEC (2006) 1431

4. GRUNDTVIG – ÉDUCATION DES ADULTES ET AUTRES PARCOURS EDUCATIFS

Introduction: contexte stratégique

L'objectif stratégique primordial de l'Union européenne consistant à renforcer la croissance économique, la compétitivité et l'inclusion sociale (stratégie de Lisbonne) constitue le cadre du programme Grundtvig. Le but de ce programme est de répondre au double défi que pose d'une part l'importance du nombre d'adultes ayant quitté précocement le système scolaire ou n'ayant même jamais accédé à l'enseignement scolaire dans leur pays d'origine pour nombre d'immigrés et, d'autre part, une population européenne vieillissante. L'éducation des adultes permet de répondre en partie à ces défis en améliorant les connaissances et compétences de ces deux catégories de population..

L'éducation des adultes est une composante essentielle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Toutefois, la participation des adultes à l'éducation et à la formation est à la fois limitée et mal équilibrée. Les personnes dont le niveau d'instruction est le moins élevé sont les moins susceptibles de participer à l'apprentissage. Alors que le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie que les États membres se sont fixé est censé concerner au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler d'ici 2010, ce taux moyen était de 10,8 % en 2005, avec de grandes différences entre les pays, les taux nationaux allant de 1,3 à 35 %.

Pour résoudre ce problème et relever les autres défis auxquels l'Europe est confrontée, tels que l'évolution démographique, le développement rapide dans d'autres régions du monde et la pauvreté ainsi que l'inclusion sociale, la Commission a publié en 2006 une communication intitulée "Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre"¹⁸. Cette communication souligne l'importance de l'éducation et de la formation des adultes pour la capacité d'insertion professionnelle, la mobilité sur le marché du travail et l'acquisition de compétences clés, mais aussi pour contribuer à la création d'un marché du travail et d'une société favorisant l'inclusion sociale.

Il est essentiel d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation et de la rendre plus équitable. Il convient d'encourager une culture de la qualité, en accordant une attention particulière aux apprenants, au perfectionnement professionnel du personnel, aux prestataires de formation et aux prestations. Le développement de systèmes de reconnaissance et de validation de l'apprentissage non formel et informel est indispensable pour contribuer à motiver les adultes. Enfin, la qualité et la comparabilité des données relatives aux besoins dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes doivent être améliorées en vue de l'élaboration des politiques futures.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Grundtvig

Comme indiqué à l'article 29, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, le programme Grundtvig poursuit les objectifs spécifiques suivants:

¹⁸ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0614fr01.pdf

- a) répondre au défi que pose une population européenne vieillissante dans le domaine de l'éducation;
- b) aider à fournir aux adultes des parcours pour améliorer leurs connaissances et compétences.

Comme indiqué à l'article 29, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, le programme Grundtvig poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et l'accessibilité de la mobilité des personnes concernées par l'éducation des adultes dans toute l'Europe, et accroître le volume, de manière à soutenir la mobilité d'au moins 7 000 de ces personnes par an au plus tard en 2013;
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les organisations concernées par l'éducation des adultes dans toute l'Europe;
- c) aider les personnes appartenant à des groupes sociaux vulnérables et vivant dans des contextes sociaux marginaux, en particulier les personnes âgées et celles qui ont abandonné leurs études sans qualifications de base, afin de leur donner des solutions alternatives pour accéder à un enseignement pour adultes;
- d) faciliter la mise au point de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation des adultes ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre;
- e) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC;
- f) améliorer les approches pédagogiques et la gestion des organisations d'éducation des adultes.

Priorités pour les actions Grundtvig

4.1. Mobilité et partenariats

Mobilité: bourses de formation continue pour le personnel

Aucun thème prioritaire n'a été défini.

Partenariats

Thèmes prioritaires

- La priorité sera accordée aux propositions de partenariats portant sur les thèmes suivants:
 - l'acquisition d'une ou plusieurs des huit compétences clés, telles que définies dans la recommandation de 2006¹⁹;
 - le soutien aux personnes défavorisées pour des raisons socio-économiques;
 - le soutien à l'intégration des immigrés;
 - le renforcement de la participation des apprenants âgés à l'éducation;

¹⁹ Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10. Les huit compétences clés sont: Communication dans la langue maternelle; Communication en langues étrangères; Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies; Compétence numérique; Apprendre à apprendre; Compétences sociales et civiques; Esprit d'initiative et d'entreprise; Sensibilité et expression culturelles.

- l'éveil et le renforcement de la créativité.

4.2. Projets multilatéraux

Une aide sera fournie aux projets de développement de nouvelles innovations ainsi qu'aux projets diffusant des innovations existantes ou des bonnes pratiques dont l'impact bénéfique aura été clairement démontrée.

4.2.1. *Priorité 1: développer les compétences clés*²⁰

- Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:
 - permettre l'acquisition de compétences de base, notamment l'aptitude à lire et à écrire, la communication dans des langues étrangères, les compétences de base en mathématiques, sciences et technologies et les compétences numérique;
 - aider les apprenants à développer des compétences transversales telles que les compétences sociales, civiques, culturelles et interculturelles et l'esprit d'initiative et d'entreprise, afin de s'adapter à une société en mutation et aux besoins du marché du travail;
 - renforcer la confiance en soi et promouvoir l'accomplissement personnel des adultes par le développement de leur conscience culturelle et leur capacité d'expression créative;
 - améliorer la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins spécifiques des apprenants adultes.

4.2.2. *Priorité 2: accroître la qualité, l'attractivité et l'accessibilité de l'éducation des adultes*

- Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:
 - l'incitation des apprenants à se former, y compris au moyen de services d'orientation et de partenariats avec les entreprises;
 - le renforcement des compétences numériques et de l'utilisation des TIC afin d'élargir l'accès à l'éducation et à la formation des adultes;
 - une meilleure identification des besoins d'apprentissage des enseignants, des formateurs et des autres membres du personnel éducatif;
 - le développement des approches conjointes à l'amélioration de la qualité des qualifications des enseignants, des conseillers et des autres membres du personnel de l'éducation des adultes, et l'adaptation de leur formation en conséquence;
 - l'amélioration de l'assurance de la qualité des services et des établissements, y compris l'examen de la manière dont le cadre commun européen pour l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle peut être appliqué à l'éducation des adultes;
 - l'amélioration de la transparence et de l'utilisation des certifications obtenues dans le cadre de l'éducation des adultes et la facilitation de l'accès à l'enseignement professionnel, général et supérieur.

4.2.3. *Priorité 3: promouvoir l'éducation et la formation des adultes pour les citoyens marginalisés et défavorisés et pour les immigrés*

²⁰ [Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.](#)

- Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:
 - l'élaboration de méthodes alternatives d'apprentissage pour (ré) intégrer les citoyens marginalisés et défavorisés dans la société et sur le marché du travail;
 - le partage de bonnes pratiques concernant l'éducation interculturelle, l'éducation et la formation des citoyens marginalisés et leur intégration linguistique, sociale et culturelle;
 - la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des immigrés;
 - l'utilisation du sport pour offrir des possibilités d'apprentissage aux citoyens marginalisés et défavorisés.

4.2.4. *Priorité 4: développer l'apprentissage des seniors; l'apprentissage intergénérationnel et familial*

- Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:
 - transférer les connaissances, les méthodes et les bonnes pratiques afférentes à l'éducation des seniors;
 - doter les seniors des aptitudes dont ils ont besoin pour faire face au changement et continuer à être actifs dans la société;
 - renforcer la contribution des personnes âgées à l'apprentissage des autres.

4.3. Réseaux

4.3.1. *Priorité 1: l'apprentissage des langues dans le secteur de l'éducation des adultes*

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:
 - le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les possibilités d'apprentissage des langues offertes aux adultes;
 - le recensement des besoins actuels, émergents et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes (incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle);
 - l'élaboration de stratégies pour combler les lacunes dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes, où l'offre n'est pas adéquate actuellement;
 - la diffusion de programmes et d'outils permettant de former les personnes dispensant un enseignement linguistique à des adultes.

4.3.2. *Priorité 2: les réseaux académiques*

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient promouvoir une coopération plus étroite entre l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'éducation des adultes, des prestataires de services éducatifs pour adultes et des professionnels de l'éducation des adultes. Ils devraient être ciblés sur:
 - la mise au point, l'expérimentation et la promotion d'outils d'assurance et d'amélioration de la qualité pour l'éducation et la formation des adultes;
 - l'analyse et la comparaison des approches nationales pour ce qui est de la collecte de données dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes;

- la recherche des avantages et des bénéfices de l'éducation et de la formation des adultes, formelles, non formelles et informelles, et des obstacles à leur participation.

4.3.3. Priorité 3: les réseaux de coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation des adultes

- Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:
 - le renforcement de la coopération entre les prestataires de services éducatifs pour adultes, les ONG, la société civile, les partenaires sociaux et les décideurs aux niveaux local, régional, national et européen;
 - le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les offres d'éducation et de formation des adultes en Europe;
 - le recensement des besoins actuels, naissants et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et de l'orientation;
 - l'examen de méthodes et de pratiques permettant d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La Commission examinera également les candidatures de partenariats qui ont reçu un cofinancement pour un séminaire thématique Grundtvig en 2004, 2005 ou 2006 et souhaitent créer un réseau.

4.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats en rapport avec le programme Grundtvig.

CHAPITRE 2 – PROGRAMME TRANSVERSAL

Objectifs spécifiques et opérationnels du programme transversal

Comme indiqué à l'article 32, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, le programme transversal poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) promouvoir la coopération européenne dans les domaines recouvrant deux sous-programmes sectoriels ou plus;*
- b) promouvoir la qualité et la transparence des systèmes éducatifs et de formation des États membres.*

Comme indiqué à l'article 32, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, le programme transversal poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) soutenir l'élaboration des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi que la coopération au niveau européen, notamment dans le contexte du processus de Lisbonne, du programme de travail "Éducation et formation 2010", ainsi que des processus de Bologne et de Copenhague et de leurs successeurs;*
- b) faire en sorte de disposer de données, statistiques et analyses comparables pouvant servir de base à l'élaboration des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, de suivre les progrès accomplis pour atteindre les objectifs en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière;*
- c) promouvoir l'apprentissage des langues et soutenir la diversité linguistique dans les États membres;*
- d) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC;*
- e) faire en sorte que les résultats du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie soient dûment reconnus, exposés et mis en pratique à grande échelle.*

1. ACTIVITE CLE N° 1 – COOPERATION ET INNOVATIONS DANS LES POLITIQUES

1.1 Mobilité (visites d'étude)

Le but de cette action est d'encourager la discussion, l'échange et l'apprentissage mutuel sur des thèmes d'intérêt commun au niveau de l'UE, de façon à promouvoir des approches de qualité et la transparence des systèmes d'éducation et de formation.

Le programme des visites d'étude s'alignera sur les priorités des politiques d'éducation et de formation, y compris sur celles définies par les États membres. En outre, il sera veillé tout particulièrement à corréliser les thèmes de ces visites aux objectifs du programme de travail 2010.

Les thèmes prioritaires pour les visites d'étude sont les suivants:

- L'élaboration de politiques et le recours à des pratiques fondées sur des informations empiriques;
- Les approches innovantes pour la mise en œuvre des instruments européens ;
- Les questions d'inclusion et d'intégration sociales ;
- L'amélioration de l'attractivité et de la qualité de l'EFP ;
- L'apprentissage dans un environnement de lieu de travail ;
- Les modèles de partage des coûts dans l'éducation et la formation ;
- L'augmentation de la participation des adultes à l'éducation et la formation (par exemple, coopération avec les partenaires sociaux) ;
- L'intégration des instruments d'enseignement et des politiques du travail dans les stratégies de la formation tout au long de la vie ;
- Les approches innovantes pour introduire les arts créatifs dans l'éducation et la formation ;
- L'orientation et la formation professionnelles pour anticiper et accompagner les mutations économiques, d'une part, et le vieillissement de la population active, d'autre part.

1.2 Études et recherches comparatives

Les thèmes prioritaires pour les recherches comparatives en matière d'éducation et de formation sont les suivants:

- thème 1: promouvoir l'excellence, l'efficacité et l'équité dans l'enseignement supérieur: accès des étudiants et persévérance;
- thème 2: développer l'éducation et la formation des adultes: détermination, évaluation et promotion de la qualité de l'organisation, de la gestion et du financement de l'éducation et de la formation des adultes;
- thème 3: remédier aux faiblesses dans l'acquisition des compétences clés dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire;
- thème 4: favoriser l'attractivité et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels: gouvernance des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et amélioration de la compréhension des liens entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et le monde du travail;
- thème 5: le rôle des activités créatives dans l'apprentissage et leur impact sur les capacités à innover des personnes

2. ACTIVITE CLE N° 2 – LANGUES

Introduction: contexte stratégique

La diversité linguistique est une réalité en Europe. L'Union européenne s'est engagée à protéger et à promouvoir cette caractéristique essentielle de nos cultures. Dans la stratégie de Lisbonne renouvelée et dans le programme de travail "Éducation et formation 2010", la capacité de communiquer dans des langues étrangères est considérée comme une compétence clé. Lorsque la main-d'œuvre possède des aptitudes linguistiques et interculturelles pratiques, elle aide les entreprises européennes à être compétitives sur le marché mondial et elle renforce sa propre capacité d'insertion professionnelle; il est capital qu'elle soit dotée de telles aptitudes pour la croissance économique et l'amélioration de l'emploi. Le multilinguisme renforce également la cohésion sociale et favorise le dialogue interculturel, en créant des possibilités de découvrir d'autres valeurs, croyances et comportements.

La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est l'un des objectifs du programme considéré dans son ensemble, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé "Langues" complète ces programmes sectoriels en répondant aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues concernant deux de ces secteurs ou plus.

Priorités pour les actions au titre de l'activité clé n° 2: langues

2.1 Projets multilatéraux

Ces projets de nature transversale doivent bénéficier à au moins deux des quatre programmes précédents et être ciblés sur la sensibilisation aux avantages de l'apprentissage des langues, le caractère multilingue de l'Union européenne, la promotion de l'accès aux ressources pour l'apprentissage des langues et l'élaboration et la diffusion de matériels pour l'apprentissage des langues, y compris de cours en ligne et d'instruments pour la réalisation de tests linguistiques. Dans chaque cas où il s'avère approprié, il est fortement conseillé d'utiliser le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

- La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:
 - renforcer l'acquisition de compétences dans les langues européennes les moins répandues et/ou sensibiliser à ces langues;
 - renforcer l'acquisition de compétences linguistiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe et la compétitivité de cette dernière dans le contexte de la mondialisation;
 - concevoir et promouvoir des méthodologies destinées à motiver les personnes apprenant une langue et à renforcer leurs capacités d'apprentissage linguistique.

2.2 Réseaux

Les réseaux de nature transversale contribuent à l'élaboration des politiques linguistiques en Europe. Ils promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, favorisent les échanges d'informations concernant les techniques innovantes et les bonnes pratiques, en particulier entre les décideurs et les professionnels de l'éducation de premier plan, et adaptent et diffusent les produits d'anciens projets auprès de divers utilisateurs (pouvoirs publics, professionnels, entreprises, apprenants, etc.).

- La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:
 - trouver, concevoir et diffuser des informations concernant les bonnes pratiques pour motiver les personnes apprenant une langue et favoriser la création d'un environnement d'apprentissage favorable aux langues;
 - développer la coopération entre les associations de professeurs de langues et les autres parties prenantes qui promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique;
 - développer et encourager la prise en compte des politiques promouvant l'apprentissage des langues et la diversité linguistique à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel, y inclus la diffusion du passeport des langues Europass;
 - recenser, échanger et utiliser des bonnes pratiques concernant l'enseignement des langues à des personnes ayant des besoins particuliers.

2.3 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats en rapport avec l'activité clé "Langues".

3. ACTIVITE CLE N° 3 – TIC

Introduction: contexte stratégique

La promotion de l'utilisation des TIC à des fins d'apprentissage est l'un des objectifs du programme considéré dans son ensemble, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé "TIC" complète ces programmes en répondant aux besoins afférents à l'utilisation des TIC dans le domaine de l'apprentissage concernant deux de ces secteurs ou plus.

Elle est axée sur le potentiel des TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la mutation sociales et éducatives. Elle ne concerne pas la technologie en tant que telle mais la manière dont l'apprentissage peut être amélioré par l'utilisation des TIC (simulations, apprentissage par la découverte, remotivation des jeunes qui ont abandonné l'école, apprentissage en dehors du milieu scolaire, apprentissage flexible tout au long de la vie destiné à combler la fracture numérique, etc.).

Depuis Lisbonne, des progrès notables ont été réalisés dans tous les États membres en ce qui concerne l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation. Presque tous les établissements d'enseignement et de formation sont équipés et interconnectés. Toutefois, davantage d'efforts doivent être consentis afin d'exploiter pleinement le potentiel des TIC pour favoriser les évolutions pédagogiques novatrices, l'accès généralisé à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et la gestion moderne des systèmes éducatifs. Cela maximisera le rendement des investissements dans les TIC réalisés dans le passé.

Priorités pour les actions au titre de l'activité clé n° 3: TIC

3.1 Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

3.1.1 Priorité 1: Recenser et instaurer des utilisations innovantes des TIC dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en particulier pour les groupes menacés d'exclusion

Les TIC permettent développer les réseaux interpersonnels, ce qui peut permettre de faciliter l'éducation ou la formation des personnes concernées. L'auto-apprentissage et l'apprentissage informel entre pairs sont des moyens importants pour développer ses aptitudes et compétences numériques. Mais ces aptitudes sont aussi de plus en plus importantes dans l'apprentissage formel. Une nouvelle génération d'outils et de plateformes de communication sociale fondés sur les TIC (le "Web 2.0" et d'autres évolutions pertinentes dans le domaine des TIC) voit sa popularité croître rapidement. On peut notamment citer les blogues, les wikis, la baladodiffusion, les logiciels relationnels, les sites de relations virtuelles, ainsi que des outils tels que les téléphones mobiles. Ils sont faciles à utiliser, abordables et très répandus, en particulier parmi les groupes menacés d'exclusion (les personnes ayant quitté l'école prématurément, les minorités ethniques, les personnes âgées, etc.), et sont donc susceptibles de permettre la

(re)connexion desdits groupes aux services publics, à l'éducation et la formation et à la participation civique.

- Les projets devraient porter sur:
 - la mise au point et l'application d'approches expérimentales relatives à ces nouveaux outils et tendances, y compris l'analyse de leur impact en termes d'éducation ou de formation pour les bénéficiaires;
 - l'analyse comparative des pratiques existantes afin de recenser les bonnes pratiques et les facteurs de réussite transférables.

3.1.2 Priorité 2: Les TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la créativité dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

Le développement des aptitudes en matière d'innovation requiert des approches et des stratégies d'apprentissage et d'enseignement originales fondées sur des méthodes d'apprentissage actif telles que la résolution créative de problèmes, la découverte, l'apprentissage par la pratique, l'apprentissage expérientiel, la pensée critique et la créativité. L'apprentissage perfectionné par le recours aux TIC peut sous-tendre efficacement ces approches originales. Les projets devraient mettre au point des approches novatrices pour élargir les aptitudes d'apprentissage et renforcer les capacités d'innovation.

- La priorité sera accordée aux projets qui définissent et utilisent des solutions d'apprentissage fondées sur les TIC en poursuivant au moins un des objectifs suivants:
 - favoriser la créativité, en permettant à l'apprenant d'apprendre par l'expression créative, le sens critique et la pensée latérale pour produire de nouvelles idées et des solutions innovantes;
 - favoriser des approches basées sur les capacités d'investigation et de résolution des problèmes, en permettant à l'apprenant d'apprendre par la pratique au moyen d'expériences dans des environnements réels et/ou virtuels.

3.2 Réseaux

La priorité sera accordée aux réseaux poursuivant les objectifs ci-dessous.

3.2.1 Priorité 1 : Résoudre les questions transversales pour relier et connecter les communautés d'apprentissage au moyen des TIC de manière innovante

Le concept de communauté d'apprentissage se répand, sur la base de liens plus marqués entre l'école, le domicile, le lieu de travail et les communautés locales. Il constitue un élément essentiel des nouveaux services et des nouvelles infrastructures créés en Europe dans le domaine des TIC.

- La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:
 - le partage des connaissances et la constitution de partenariats associant tous les acteurs pertinents de l'apprentissage fondé sur les TIC, tant du côté de la demande que de celui

de l'offre (c'est-à-dire associant à la fois les éditeurs et les développeurs de contenu ad hoc);

- la fourniture de conseils et d'aides pour ce qui est des questions transversales liées à l'utilisation de services de contenu numérique dans les environnements d'apprentissage formel, non formel et informel, telles que les questions juridiques concernant les droits de propriété intellectuelle, les normes de qualité, l'évaluation en ligne et les portfolios en ligne;
- l'innovation éducative fondée sur de nouvelles pédagogies s'appuyant sur les TIC et l'adaptation de ces dernières aux changements sociaux et économiques, (nouvelles aptitudes d'apprentissage, la gestion du changement).

3.2.2 ***Priorité 2 : Renforcer les liens entre les TIC et les aptitudes en matière de créativité et d'innovation***

Il existe des liens de plus en plus importants entre les évolutions relatives à l'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation et les nouvelles possibilités qu'elles offrent pour favoriser la créativité et l'innovation des personnes, des groupes et des organisations en Europe.

- La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:
 - le partage des connaissances et l'application d'approches expérimentales pour développer la créativité et l'innovation par l'utilisation des TIC;
 - la fourniture de conseils et d'une aide aux établissements et aux professionnels du domaine;
 - la détermination des bonnes pratiques d'enseignement et d'apprentissage sous-tendant la capacité d'innovation;
 - les activités d'information et de sensibilisation.

4. ACTIVITE CLE N° 4 – DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

L'activité clé "Diffusion et exploitation des résultats" témoigne de la prise de conscience croissante chez les responsables politiques et les professionnels de la nécessité de veiller à ce que les projets et les actions financés par l'Union Européenne aient une incidence maximale pour soutenir l'agenda révisé de Lisbonne et la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010". L'objectif premier de cette activité clé est de contribuer à la création d'un cadre propice à l'exploitation efficace des résultats aux niveaux local, sectoriel, régional, national et européen. Les actions financées au titre de cette activité clé complètent les actions de diffusion et d'exploitation des résultats spécifiques obtenus dans le cadre des sous-programmes et des autres activités clés.

4.1 Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux projets multilatéraux ciblés sur:

- la création d'infrastructures appropriées (analyse, mécanismes, méthodologies et outils pratiques) pour faciliter l'exploitation des résultats;
- les actions transversales au niveau européen (par secteur, thème ou groupe d'utilisateurs);
- la promotion d'activités d'"exploitation des résultats" au sein des grands réseaux existants aux niveaux régional, européen et sectoriel, dans le but, notamment, de réunir dans un cercle vertueux l'élaboration des politiques et l'expérience pratique, pour soutenir la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

Ces priorités pourraient être:

- des actions destinées à élaborer et à implanter une stratégie européenne d'exploitation de résultats, d'études documentaires, de projets de démonstration et de méthodologies;
- des projets visant à tester et à exploiter les résultats de la coopération européenne en cours, notamment en liaison avec les activités/priorités de la MOC, l'étalonnage, etc.;
- des activités réalisées au niveau européen pour promouvoir l'exploitation active des résultats (conférences, séminaires et autres échanges entre des produits et de nouveaux utilisateurs potentiels). La priorité sera accordée en particulier aux actions visant à appliquer les résultats au sein des réseaux existants;
- des activités ayant pour objet de tester et d'élaborer des moyens d'ancrer les résultats de projets dans la politique, de concevoir et de présenter des mécanismes permettant de corréler des projets, des programmes et des politiques;
- des projets de repérage, de mobilisation et de promotion de réseaux appropriés pour l'exploitation des résultats (par exemple, des actions de détermination de contacts, de définition d'un "mandat d'exploitation", de diffusion d'informations sur la mise en réseau à des promoteurs/utilisateurs intéressés, et de promotion de la transparence et de l'égalité d'accès et des chances);
- des actions visant à améliorer l'accès aux résultats de projets.

La priorité sera accordée à des projets qui proposent une approche intégrée recouvrant différents volets du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie,

qui associent d'importants décideurs et/ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence notable au niveau régional, national ou européen pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'éducation et de la formation au niveau européen.

CHAPITRE 3 – PROGRAMME JEAN MONNET

Objectifs spécifiques et opérationnels du programme Jean Monnet

Comme indiqué à l'article 35, paragraphe 1, de la décision établissant le programme, le programme Jean Monnet poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) stimuler les activités d'enseignement, de recherche et de réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne;*
- b) soutenir l'existence d'un nombre approprié d'établissements et d'associations se concentrant sur des questions relatives à l'intégration européenne et sur l'éducation et la formation dans une perspective européenne.*

Comme indiqué à l'article 35, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, le programme Jean Monnet poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) stimuler l'excellence dans l'enseignement, la recherche et la réflexion dans les études sur l'intégration européenne menées dans les établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté;*
- b) renforcer la connaissance et la conscience des questions ayant trait à l'intégration européenne parmi les spécialistes universitaires et, d'une manière générale, parmi les citoyens européens;*
- c) soutenir des établissements européens importants s'occupant de questions relatives à l'intégration européenne;*
- d) soutenir l'existence d'établissements et d'associations européennes de qualité agissant dans le domaine de l'éducation et de la formation.*

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE ET DE REFLEXION JEAN MONNET

L'action a) du programme Jean Monnet vise à stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne au niveau des établissements d'enseignement supérieur (à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne). Le but est de renforcer la connaissance et la conscience des questions ayant trait à l'intégration européenne parmi les universitaires, les étudiants et les citoyens dans le monde entier.

Dans ce contexte, le programme Jean Monnet apporte une aide de l'UE à:

- des chaires Jean Monnet et des chaires Jean Monnet *ad personam*;
- des centres d'excellence Jean Monnet;
- des modules d'enseignement Jean Monnet;

- des associations réunissant des professeurs d'université, d'autres enseignants de l'enseignement supérieur et des chercheurs se spécialisant dans les études sur l'intégration européenne;
- des activités d'information et de recherche sur la Communauté ayant pour but de favoriser la discussion, la réflexion et les connaissances concernant le processus d'intégration européenne (comme des conférences, des séminaires, des tables rondes et les publications en découlant, des sites web, etc.);
- des groupes multilatéraux de recherche Jean Monnet.

Conformément à l'objectif du programme Jean Monnet, tous les projets bénéficiant d'une aide doivent avoir pour objet "les études sur l'intégration européenne". Celles-ci sont définies comme consistant en l'analyse des origines et de l'évolution des Communautés européennes et de l'Union européenne sous tous ses aspects. Les études sur l'intégration européenne ont trait à la fois à la dimension interne et à la dimension externe de l'intégration européenne, y compris au rôle de l'Union européenne dans le dialogue entre les peuples et les cultures ainsi qu'au rôle et à l'image de l'Union européenne dans le monde.

En ce qui concerne les mesures de soutien énumérées plus haut, la priorité sera accordée aux projets qui:

a) Pour les chaires Jean Monnet

- impliquent la création de nouvelles activités d'enseignement, en particulier dans les pays candidats et dans le reste du monde;
- couvrent l'enseignement supérieur de premier et de deuxième cycle et la supervision de la recherche de troisième cycle.

b) Chaires Jean Monnet *Ad Personam*

- L'assurance de cours réguliers des études sur l'intégration européenne, ainsi que l'organisation d'activités régulières de réflexion sur le processus d'intégration européenne (conférences, séminaires, tables rondes).

c) Pour les modules européens Jean Monnet

- s'adressent aux étudiants qui ne sont pas automatiquement en contact avec les études sur l'intégration européenne (par exemple les étudiants dans des domaines tels que la médecine, l'ingénierie, les sciences, l'éducation, les arts et les langues);
- s'adressent aux citoyens (éducation des adultes) et à des groupes spécifiques de la société civile (par exemple les enseignants d'école primaire et secondaire).

d) Pour les centres d'excellence Jean Monnet

- comprennent des activités universitaires qui exploitent des ressources pluridisciplinaires;
- démontrent une ouverture sur la société civile.

e) Pour les activités d'information et de recherche

- présentent une dimension transnationale (c'est-à-dire impliquent la création d'activités transnationales conjointes);
- comprennent des activités universitaires qui exploitent des ressources pluridisciplinaires;
- démontrent une ouverture sur la société civile.

f) Pour les groupes multilatéraux de recherche Jean Monnet

- sont axés sur la production de résultats de recherche qui ne peuvent pas être obtenus par la réalisation d'activités de recherche dans un cadre national;
- comprennent des activités universitaires qui exploitent des ressources pluridisciplinaires;
- démontrent une ouverture sur la société civile.